

Fiche d'information

Protection des troupeaux Suisse (2018)

Situation actuelle de la détention de petits ruminants en Suisse

| | |
|--------------------------------------|---|
| Effectif de moutons: | env. 400'000, dont environ 200'000 sont estivés. |
| Effectif de chèvres: | env. 90'000, dont environ 30'000 sont estivées. |
| Production: | 90% viande, 10 % transformation du lait Production de niche, spécialités. |
| Races principales de moutons: | Blanc des Alpes, Oxford, Brun noir du pays. |
| Races principales de chèvres: | La chèvre Gessenay (Saanen), la chèvre du Toggenbourg, la chèvre chamoisée. |
| Mode de détention: | Mode de détention extensif, avant tout dans les régions de montagnes et sur les coteaux. En grande partie comme activité accessoire.. |

Présence de lynx, de loup, de chacal doré et d'ours en Suisse

| | |
|---|---|
| Effectif de lynx (2015): | 192 lynx indépendants (adultes et subadultes), avant tout dans les Préalpes/Alpes (134) et dans l'arc jurassien (58). Les effectifs sont stables. |
| Distribution du loup (2017) : | Actuellement 30-40 animaux provenant de la lignée génétique italienne sont présent en Suisse, principalement dans les cantons alpins et préalpins. Actuellement il y a 3-4 meutes (Calanda : depuis 2012, Morobbia : depuis 2015, Augstbord en 2016 et Val d'Hérens en 2017) et des loups solitaires en Suisse. De nouveaux individus arrivent en Suisse chaque année depuis la France et l'Italie. |
| Immigration des ours: | Des intrusions irrégulières d'ours provenant des populations italiennes ont lieu en Suisse, particulièrement dans le canton des Grisons et dans celui du Tessin. De plus, un ours a migré jusque dans le Nord des Alpes pour la première fois depuis son retour, il se trouve pour le moment dans le canton de Berne. Chaque année 1 à 3 individus sont temporairement présent Suisse. |
| Chacal doré: | Depuis 2011 quelques indices de présence sporadique de chacal doré ont été attestés en Suisse. |
| Dégâts envers de animaux de rente: | Chaque année, en moyenne 300 animaux de rente sont tués par des loups et quelques autres par des lynx ou des ours. En 2017 un chacal doré a causé un premier dégâts. Les victimes sont avant tout des moutons et des chèvres, rarement des bovins. |

La gestion des grands prédateurs de la confédération

La protection des troupeaux se base sur les aides à l'exécution de la confédération afin de rendre possible la coexistence entre les grands prédateurs et la détention de petits ruminants. Des concepts ont été établis afin de :

- prendre en considération toutes les dispositions de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages,
- créer les conditions cadres dans le but de minimiser les problèmes qui peuvent apparaître entre la présence de grands prédateurs et les activités humaines comme l'agriculture, la chasse, les loisirs et le tourisme.

Les aspects suivants y sont réglés:

- L'organisation de la surveillance et du contrôle des populations de grands prédateurs
- Les conditions cadres de la stratégie du programme de protection des troupeaux,
- L'organisation et la mise en place des mesures de protection des troupeaux

Le programme fédéral „Protection des troupeaux Suisse“

| | |
|--|--|
| Mandant: | Office fédéral de l'environnement (OFEV) |
| Mandataire: | AGRIDEA, association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural. |
| Organisation: | „Protection des troupeaux Suisse“ se compose d'un service national chargé de la protection des troupeaux ainsi que d'un service national chargé des chiens de protection des troupeaux. |
| Bases légales : | Loi sur la chasse, ordonnance sur la chasse |
| Autres ordonnances importantes: | Ordonnance sur la protection des animaux Ordonnance sur les paiements directs |
| Budget annuel 2016: | Fr. 2,35 Mio |
| Thème central du programme: | Coordination et conseil aux cantons concernant la protection des troupeaux ; conseils et accompagnement des détenteurs d'animaux et des responsables d'alpage concernant les chiens de protection des troupeaux ; coordination et contrôle de l'élevage de chiens de protection des troupeaux ; suivi de la population de chiens de protection des troupeaux ; paiement des contributions aux détenteurs de chiens de protection des troupeaux; soutien immédiat grâce à l'engagement de civilistes; développement des mesures de protection des troupeaux et améliorations de tout ce qui touche à l'utilisation de chiens de protection des troupeaux. |
| Défis actuels : | Le potentiel de conflits entre le tourisme et les chiens de protection des troupeaux ; les nombreuses structures d'alpage qui ne sont optimales pour la mise en place d'une protection des troupeaux ; la protection des bovins ; la protection des surfaces agricoles utiles ; le manque de bergers expérimentés ; l'optimisation de l'élevage et de la formation des chiens de protection des troupeaux ; les fortes résistances, dans certaines régions, envers la présence du loup, la protection des troupeaux et les chiens de protection des troupeaux. |
| Pour plus d'information : | www.protectiondestroupeaux.ch (de/fr/it) |

Les mesures de protection des troupeaux et leur mise en place

| | |
|--|---|
| Mesures de protection: | Dans les régions d'estivage, l'utilisation de chiens de protection des troupeaux arrive au premier plan. Les deux races de chiens qui sont utilisés sont : Le Montagne des Pyrénées et le berger de Maremme et Abruzzes. Sur les surfaces agricoles utiles, des clôtures électriques peuvent être utilisés comme mesure de protection. |
| Conditions cadres nécessaires: | Pour protéger un troupeau d'animaux de rente avec un chien, le troupeau doit être aussi compact et homogène que possible. Ceci peut-être obtenu en particulier à l'aide de pâturages tournants ou grâce à un gardiennage permanent par un berger. Souvent des adaptations du mode de gestion de l'exploitation ou de la composition du troupeau sont inévitables. La motivation et l'engagement du côté du détenteur d'animaux de rente et/ou de l'exploitant d'alpage sont indispensables pour mettre en place, avec succès, des mesures de protection.. |
| Nombre d'alpage à moutons en Suisse en 2016: | 180 alpages avec un gardiennage permanent 204 alpages avec un système de pâturage tournant 425 alpages exploités comme autres pâturages |
| Nombre d'alpages protégés en 2017: | 90, dont plus de la moitié avec un gardiennage permanent par un berger |
| Nombre de chiens de protection des troupeaux en 2017: | Environ 250 CPT en activité (220 sur des alpages et 30 sur des SAU) et 80 chez les éleveurs de CPT (formation, reproduction, rééducation, réserve,...) |
| Nombre d'animaux protégés en 2017: | Environ 40.000 moutons, 1000 chèvres et 500 bovins sont protégés par des chiens de protection des troupeaux en Suisse. |